

**Carte scolaire second degré**

Avec une dotation abondée de 22 ETP : 12 pour les collèges et 10 pour les lycées, les conditions de la rentrée 2022 semblent plus favorables que celles de la rentrée 2021. En effet, contrairement à l'an dernier, les heures supplémentaires allouées sont des HP et non des HSA ce qui facilite la création de supports en HP (postes, BMP). Mais pouvait-il en être autrement alors qu'il faut financer l'ouverture d'un nouvel établissement : le lycée d'Aizenay et qu'il faut accompagner la montée en puissance des deux établissements ouverts en septembre 2021 : le collège Jacqueline Auriol et le lycée de Saint Gilles Croix de Vie ?

Cette dotation permet dans les collèges de financer principalement l'ouverture de dispositifs visant à accueillir des élèves à besoins particuliers. La FSU se félicite de la régularisation et de l'ouverture de ces dispositifs. Mais elle tient de nouveau à rappeler que la création de ces dispositifs doit s'accompagner pour les établissements les accueillant d'une dotation horaire permettant de réaliser des inclusions dans de bonnes conditions, en évitant que celles-ci ne viennent surcharger davantage les classes. De plus, cette dotation a permis de porter un effort sur certains établissements classés REP en leur allouant des moyens supplémentaires. Cependant, ces moyens supplémentaires attribués aux collèges ne permettent pas d'améliorer significativement ni les conditions d'enseignement pour l'ensemble des élèves, ni les conditions de travail pour l'ensemble des personnels. Enfin, on observe que, malgré un léger recul du nombre des HSA implanté dans les établissements, la part de celles-ci reste beaucoup plus élevée que ce qu'elle était en mars 2019 ou en mars 2020.

Dans les LEGT, la dotation implantée augmente de 226,75 h par rapport à mars 2021. Cette augmentation permet de financer la croissance démographique attendue, la montée en puissance du lycée de Saint Gilles Croix de Vie et l'ouverture du lycée d'Aizenay. Cependant, ces moyens supplémentaires ne permettent pas de compenser la perte subie depuis la mise en œuvre de la Réforme du lycée. Alors que le nombre d'élèves a augmenté et que deux établissements ont vu le jour, les LEGT perdent 228,30 h entre mars 2018 et mars 2022.

Dans les LP/SEP, la dotation allouée progresse de 215,25 h par rapport à mars 2021. Mais l'essentiel est consacré à la montée en charge de la SEP de Saint Gilles.

Tout comme dans les collèges, on observe que les moyens supplémentaires alloués permettent juste d'accompagner l'ouverture des nouveaux établissements et l'augmentation attendue des effectifs sans amélioration significative des conditions d'enseignement pour les élèves et des conditions de travail pour les personnels. Cependant, la FSU acte positivement la régularisation de l'ULIS Pro du lycée Couzinet de Challans, la création de l'ULIS Pro de Rosa Parks en réseau avec Branly ainsi que le renforcement de la MAST de Rosa Parks.

En ce qui concerne la coloration des postes, nous observons que le solde positif de 12 postes implantés est lié pour l'essentiel à l'ouverture du lycée d'Aizenay et à la montée en charge du lycée de Saint Gilles. Le

nombre de BMP tant dans les collèges que dans les lycées augmente. Leur volume horaire augmente fortement (+267,2 h). Quant au nombre de CSD, il diminue tant dans les collèges que dans les lycées. Enfin, le nombre de supports neutralisés pour accueillir des stagiaires est stable par rapport à l'an dernier à la même date. Cependant, le nombre de supports à temps plein augmente fortement, conséquence de la réforme de la formation. En effet, ce sont 21 stagiaires à 18h qui sont attendus contre 10 en mars 2021 et mars 2020. Ainsi à cette date, le volume horaire représenté par des berceaux de stagiaire est de 578 h contre 465,75 h en mars 2021 (+112,25 h) et contre 459 h en mars 2020.

La FSU constate que la rentrée 2022 devrait se faire dans de meilleures conditions que celle de l'an dernier, sans pour autant se traduire pour l'ensemble des établissements vendéens par une amélioration des conditions d'enseignement pour les élèves et de travail pour les personnels. En effet, les moyens supplémentaires alloués permettent essentiellement de financer l'ouverture et la montée en puissance des nouveaux établissements ainsi que la croissance démographique attendue.

### **Nouvelles modalités de présentation de rentrée**

Pour conclure, nous tenions à revenir sur la présentation des nouvelles modalités de travail pour la prochaine préparation de rentrée : recentrer le CTSD du mois de mars sur la question des créations-suppressions avec une présentation des mesures de neutralisation, de l'implantation des berceaux de stagiaire ainsi que des ajustements de moyens. La FSU, tout en entendant les arguments avancés, ne peut que regretter cette décision. Tout en reconnaissant la charge de travail, que doit représenter pour les personnels de la Division des Établissements, la préparation de ce CTSD, tout en saluant leur professionnalisme et leur maîtrise des dossiers, la FSU ne peut que déplorer la perte de la communication des documents concernant les BMP et les compléments de service à ce stade de la préparation de rentrée. Tout en étant bien conscient que ces informations sont amenées à connaître d'importantes évolutions entre le mois de mars et le mois de juillet, elles permettent aux représentants des personnels d'avoir une meilleure analyse des conséquences des moyens attribués aux établissements en termes d'impacts sur les personnels. C'est pourquoi, Madame la Directrice Académique, la FSU souhaiterait que vous reveniez sur cette proposition ou que, tout du moins, vous preniez à nouveau un temps de réflexion sur cette proposition suite aux éléments que nous venons d'avancer.